

P R E A V I S No 58

Remplacement des applications informatiques de gestion des créanciers et de la comptabilité générale

Renens, le 20 juin 2005/ofmc

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Préambule

Le présent préavis a pour but de permettre à la Municipalité d'acquérir deux logiciels, l'un pour la gestion des créanciers et l'autre pour la comptabilité générale. Ces deux acquisitions permettront de mieux répondre aux attentes des utilisateurs et apporteront des réponses positives à des problèmes soulevés entre autres par la Commission des finances. Ces deux produits offrent de meilleures fonctionnalités et correspondent largement aux attentes des utilisateurs.

Rappel historique

La mise en place de l'informatique dans l'administration communale remonte à l'arrivée de M. Bernard Pittet en 1978. En fonction des nécessités administratives, de nombreux développements ont été réalisés pour en arriver à une large panoplie d'applications. Dès le début, une collaboration était réalisée avec le SIE qui disposait d'un serveur IBM AS 400. En février 2000, les communes de Crissier, Ecublens et Renens ont racheté l'AS 400 du SIE. Dès ce moment les trois communes ont mis en place une collaboration sanctionnée par une convention signée en janvier 2000.

Durant l'année 1999, un audit a été réalisé. Il s'agissait principalement de confirmer l'utilisation de l'AS 400.

Dès 2000, le Service informatique de Renens a mis en place avec la société TI Informatique une collaboration relative à divers développements de logiciels. Une convention a été signée en décembre 2000.

Jusqu'à l'année dernière, la situation a été stable, les différentes évolutions nécessaires ont été envisagées et les différentes collaborations citées ci-dessus se sont déroulées normalement.

Par souci d'honnêteté, on peut malgré tout relater certaines critiques d'utilisateurs qui sont apparues ces dernières années. Celles-ci avaient trait à quelques applications qui en comparaison à des logiciels utilisés dans le secteur privé ou dans d'autres administrations n'offraient pas toutes les options nécessaires à un bon fonctionnement. De plus, la mise en place de nouveaux produits créés en collaboration avec TI Informatique a été parfois laborieuse.

En 2004, suite au départ annoncé de M. Bernard Pittet, une réflexion approfondie a eu lieu. Un groupe de réflexion s'est réuni 7 fois entre le 25 août et le 28 septembre 2004. Les propositions ont été, entre autres, d'abandonner tout développement, d'engager un nouveau chef de service, de supprimer 1.6 EPT correspondant à la part de développement, de renégocier une convention avec nos deux communes partenaires et de mettre en place des logiciels standards dans un délai de 3 ans. Ces propositions ont été acceptées lors de la séance de Municipalité du 28 octobre 2004.

Le Conseil communal avait été informé de ces modifications par deux communications datées l'une du 4 novembre et l'autre du 26 novembre 2004.

La résiliation de la convention avec les communes de Crissier et Ecublens pour le 31 décembre 2005 a aussi forcé la réflexion.

M. Olivier Fontanellaz, entré en fonction le 1er janvier 2005 en qualité de nouveau Chef du Service informatique, a amené un éclairage nouveau et il a procédé à une analyse de fonds de la situation. Il a dès lors effectué des comparaisons de produits auprès de différents fournisseurs. Ces comparaisons ont été réalisées dans un contexte de rapport qualité-prix. L'étude de différents logiciels a été réalisée en étroite collaboration avec les utilisateurs.

Bilan

Des quelques réalités mentionnées, des différentes réflexions menées avec nos partenaires, des études diverses effectuées par notre Service informatique, du choix de la Municipalité d'une stratégie informatique qui consiste à remplacer tous les développements internes par l'acquisition de logiciels standard, des contrôles effectués auprès d'un avocat au sujet des marchés publics, l'avenir se présente comme suit :

Une nouvelle orientation de notre informatique nous oblige à une réflexion globale sur toutes nos applications. Les relations privilégiées avec TI Informatique devront être revues en conséquence. Dans un premier temps, sans présumer de l'avenir, les deux nouveaux logiciels, concernés par le présent préavis, seront acquis auprès de l'entreprise Info Services.

Concernant les autres applications, une fois mise en place les nouvelles collaborations avec nos deux partenaires, Crissier et Ecublens, il sera nécessaire de procéder à l'élaboration d'un cahier des charges détaillé. De par là et en tenant compte aussi des montants engagés, il sera probablement nécessaire de faire appel au marché public.

Des démarches allant dans le sens de signer une nouvelle convention de collaboration sont encore actuellement en cours avec les communes de Crissier et Ecublens et celle-ci devrait entrer en vigueur au 1er janvier 2006. Elle fera l'objet d'un préavis qui sera soumis au Conseil communal l'automne prochain.

Par contre, cette année, il est absolument nécessaire d'envisager le renouvellement de trois applications. Toutes trois doivent être mises en place pour le 1er janvier 2006. Il s'agit tout d'abord de l'application "Salaires". Le programme utilisé jusqu'à ce jour, à savoir "Papis", est devenu obsolète, ne correspond plus aux besoins actuels et il n'est plus possible de lui apporter les compléments nécessaires. Dans la mesure où la saisie des données est conséquente, la décision a déjà été prise de renouveler cette application pour un montant de Fr. 32'300.--. Montant pris sur le budget 2005, compte No 190.3111.02 "Renouvellement".

Les deux autres applications sont celles relatives à la comptabilité générale et à la gestion des créanciers et font l'objet du présent préavis.

Acquisition des applications Comptabilité générale et Créanciers

En l'état actuel de la situation, il est indispensable que les utilisateurs puissent disposer d'outils efficaces et conformes dès le début de l'année prochaine. Il est donc impératif de procéder au renouvellement des deux produits suivants : Créanciers et Comptabilité générale.

Ces deux applications sont des standards et celles développées par Info Services correspondent parfaitement à nos besoins. Rappelons qu'une analyse fine de la situation a été accomplie en étroite collaboration avec les utilisateurs de Renens mais aussi avec ceux de Crissier et Ecublens. Ce choix ne préterite en aucune façon la mise en place d'autres logiciels.

Cette décision apportera un complément important aux négociations en cours, avec Crissier et Ecublens au sujet du renouvellement de la convention.

Comptabilité générale

L'opportunité de changer ce programme central va permettre de revoir l'organisation des comptes de fonctionnement de certains dicastères afin de les mettre en phase avec l'activité effective actuelle de ces derniers. Cette démarche sera effectuée à l'interne en collaboration étroite avec le Service des finances-cultes. Ensuite, le Service des finances-cultes devra créer la nouvelle structure du plan comptable communal complet selon l'organisation interne, saisir toutes les données dans le nouveau système et établir les relations nécessaires afin de continuer à pouvoir remettre les comptes à la Préfecture selon les exigences légales. Le budget 2006 sera également converti selon le nouveau plan et introduit dans le système. La reprise des comptes d'investissement va nécessiter une étude plus approfondie car le nouveau système intègre une gestion automatique des amortissements selon la méthode linéaire ou dégressive. Le Service des finances-cultes devra modifier son organisation interne et former plusieurs utilisateurs, puisque les mouvements relatifs à la caisse, au CCP et aux débiteurs seront saisis directement par la caissière ou son remplaçant.

Le nouveau logiciel de comptabilité permettra enfin de répondre favorablement au vœu No 8 émis par la Commission des finances dans son rapport sur les comptes communaux 1997, à savoir :

"La commission des finances souhaite que la municipalité améliore la présentation des comptes en prévoyant un plan comptable destiné à l'Etat de Vaud (situation actuelle) et un plan comptable se calquant sur la structure de nos dicastères. Cette demande correspond à un réel besoin en matière de gestion comptable, à tel point que plusieurs autres communes du canton ont déjà adopté cette manière de faire".

Afin de permettre une comparaison dans le temps, le budget et les comptes de l'année 2005 seront convertis selon le nouveau plan comptable et saisi dans la nouvelle application. Ainsi, dès la mise en production en janvier 2006, il sera possible d'établir des comparaisons avec l'année antérieure.

De plus, il faut relever que cette nouvelle application offre en standard pratiquement toutes les fonctionnalités nécessaires à la gestion des comptes conformément à la législation sur les communes vaudoises, tant pour le compte de fonctionnement que pour les comptes d'investissement du patrimoine administratif. Cette application intègre également des nouveaux modules permettant d'établir automatiquement et relativement facilement des plans financiers sur 5 ans ainsi que des statistiques ciblées sur des domaines précis. Ces améliorations sont attendues depuis longtemps et permettront de répondre de façon optimale aux impératifs de gestion exprimés tant par la Municipalité que par les commissions du Conseil communal.

Créanciers

La reprise des données de base, à savoir, raison sociale, adresse, No de compte postal ou bancaire devrait se faire informatiquement par la société Info Services. Par contre, la mise à jour des catégories de créancier, des conditions de paiement et le contrôle global des éléments incombera au Service des finances-cultes. Une fois ces opérations terminées, le Service finances-cultes enregistrera durant un mois l'ensemble des factures en parallèle dans l'ancien et dans le nouveau système. Le Service des finances-cultes effectuera les paiements en production avec le système actuel et en simulation sur le nouveau et procédera à une analyse comparative des résultats.

Un délai de trois mois est nécessaire pour mener à bien cette transition entre deux "mondes informatiques" totalement différents.

Si les applications Comptabilité générale et Créanciers sont mises en exploitation en janvier 2006, les collaborateurs du Service des finances-cultes seront d'autant plus disponibles pour la rédaction du cahier des charges de la gestion des débiteurs et du contentieux, du rôle des impôts et des facturations diverses.

Un certain nombre de contrats incombant à la maintenance des anciens logiciels et du matériel IBM AS 400 arrivent à échéance au début 2007, il serait regrettable, financièrement, de devoir les prolonger d'une année.

La mise en service d'un logiciel de comptabilité ne peut se faire que le 1er janvier. Ce qui n'est pas le cas des autres logiciels. De plus, la comptabilité est le récepteur de données des autres applications et ne peut pas être installé en dernier. Il serait donc dangereux d'effectuer un démarrage de toutes nos applications le 1er janvier 2007.

Conséquences financières

Dépenses d'investissement :

Licences des applications :	Fr. 40'000.--
Licences Oracles/Uniface :	Fr. 16'500.--
Reprise des données :	Fr. 18'000.--
Support – Formation – Installation :	Fr. 15'000.--
Divers et imprévus (10 %) :	Fr. <u>9'000.--</u>
Total :	Fr. 98'500.-- TTC =====

Ce montant fait partie intégrante du plan d'investissement.

En cas d'acceptation de la convention avec Crissier et Ecublens, les communes partenaires devraient rétrocéder leurs parts, soit environ Fr. 19'500.-- pour Crissier et Fr. 23'600.-- pour Ecublens.

Charges de fonctionnement :

Amortissement sur cinq ans	Fr. 19'700.--
Intérêt ((98'500 : 2) x 4 %)	Fr. <u>1'970.--</u>
Sous-total coût du capital	Fr. <u>21'670.--</u>
Charges d'entretien courantes	Fr. <u>9'175.--</u> TTC
Total :	Fr. 30'845.-- =====

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions ci-après.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S ,

Vu le préavis No 58 de la Municipalité du 20 juin 2005,

Où le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. AUTORISE la Municipalité à acquérir, pour le Service informatique, les applications de comptabilité générale et de gestion des créanciers auprès de la société Info Services telles que proposées dans le présent préavis.
2. ALLOUE à cet effet, à la Municipalité, un crédit de Fr. 98'500.-- TTC.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et couverte ultérieurement par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunt données par le Conseil communal.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif section No 190 – Informatique. La dépense sera comptabilisée dans le compte par nature 5060 – Mobilier, machines, véhicules et matériel informatique – plus précisément dans le compte No 190.5060.071 – Remplacement des applications informatiques de gestion des créanciers et de la comptabilité générale.

Cette dépense sera amortie, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1er janvier 1990) sur la comptabilité des communes, en 5 ans.

Les charges de fonctionnement seront mises dans le budget 2006 et suivants.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 17 juin 2005.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

A.-M. DEPOISIER

(L.S.)

J.-D. LEYVRAZ

Membres de la Municipalité concernés : Mme la Syndique
M. Jean-Jacques Ambresin